

# La démarche pas-à-pas : étape préalable

**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte ameli → Rubrique Mes démarches ou depuis la cloche de notification

**<u>A noter</u>**: L'assuré doit remplir une ou plusieurs déclarations par an selon un échéancier dépendant de sa catégorie de pension ou de revenus.

Lorsque cette déclaration doit être réalisée, l'assuré reçoit **une notification dans le compte ameli et un email** est ensuite adressé lui indiquant qu'un message important l'attend dans son compte ameli.

> Une **notification** apparait pour rappeler à l'assuré d'effectuer sa démarche

> > L'assuré se rend dans l'onglet Mes démarches





Ensuite l'assuré choisit « Invalidité : je déclare mes ressources ».

### Rappel d'information



**ETAPE (1)** : L'assuré prend en compte les informations de pré-déclaration et indique si sa situation a changé

Si la situation ou les ressources ont changé, l'assuré sélectionne « Oui ». Il est redirigé vers la version web mobile pour réaliser sa démarche. A noter : il doit se ré-authentifier



Vous devez déclarer vos ressources pour la période du 01/12/2020 au 31/12/2020 au Are de votre pension d'invalidité référence 1600459123456-65-DP-46542098232900 La date limite de déclaration est le 31/12/2020. Votre situation a-t-elle changé depuis votre dernière \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* déclaration ?

Il est rappelé à l'assuré :

- ✓ La **période** concernée par la déclaration
- ✓ La date limite de déclaration
- ✓ Le **risque de suspension** de la pension
  - si la déclaration est faite en retard

Si l'assuré n'a aucun changement de situation ni aucune ressource à déclarer, il clique sur « non » afin d'être orienter directement vers la validation de sa déclaration

### Validation



ETAPE (2) : L'assuré vérifie et valide son ancienne déclaration de ressources







Pour valider sa demande, l'assuré **certifie sur l'honneur** sa déclaration.



## Accusé de réception



#### **ETAPE (3)** : Affichage/Validation de la déclaration



Si l'assuré, a fait une erreur dans sa déclaration (notamment dans ses ressources), il <u>contacte sa caisse</u> pour recevoir un formulaire papier qu'il renverra par courrier.

 $\bigcirc$ 

A noter : les délais de traitement de cette démarche ne sont pas visibles par les assurés dans le téléservice « Mes Délais ». La déclaration de ressource de l'assuré est **affichée** au format PDF

Message de confirmation de la prise en compte de la déclaration.



Une fois que le service réceptionne la déclaration de l'assuré, celui-ci reçoit un accusé réception sur la messagerie de son compte ameli